

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC0040192600004

déposée à la mairie le : 1 1 / 0 2 / 2 0 2 6

par : SCI PEDROCCHI,

fera l'objet d'un permis tacite^[2] à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie



Délais et voies de recours

Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

Terrain : 10 Traverse du Bachelard, 04400 Barcelonnette
Parcelle(s) : B952
Superficie : 1 059,00 m²
Travaux : - Construction d'un entrepôt de stockage de matériel d'électricité, de plomberie et de véhicules

PC 004019 26 00004
Date d'export : 20/02/2026
Barcelonnette

Date de dépôt dossier : 11/02/2026
Libellé du fichier : cerfa_PC_1_1.pdf
Date de dépôt du fichier : 11/02/2026

Demandeur principal : SCI PEDROCCHI

Adresse du projet : 10 Traverse du Bachelard

Affiché le 20/02/2026